



---

# Révision du PLU de Montaigut-sur-Save



Réunion Publique : Présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – 30 juin 2025

# Introduction par M. le Maire

## *Principaux objectifs visés par la révision du PLU*

- *Par délibération du 13 février 2024, la commune de Montaigut-sur-Save a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme*

Contexte et introduction : qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

*Temps d'échange – 10 min*

Synthèse du diagnostic de territoire et des enjeux qui en ressortent

*Temps d'échange – 10 min*

Les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

*Temps d'échange – 10 min*

# Contexte et introduction : qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?



# Qu'est-ce qu'un P.L.U. ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un **document stratégique destiné à définir les principes et les modalités du développement de la commune pour les années à venir**. Il est par définition « transversal », c'est-à-dire qu'il prend en compte un grand nombre de domaines qu'il met en cohérence. Il exprime le **projet de ville de Montaigut-sur-Save**.

Le dossier de PLU :

- **fait un état des lieux** du territoire,
- couvre la **totalité du territoire communal**,
- **fixe les règles encadrant la construction**, et justifiant d'un équilibre entre liberté individuelle et intérêt général,
- **intègre les objectifs des documents supra-communaux et les lois et réglementations d'urbanisme** qui s'imposent à la commune et à ses habitants (*Schéma de Cohérence Territorial Nord Toulousain, Loi Climat et Résilience, Plan Local de l'Habitat, etc.*),
- **définit un projet de territoire** à l'échelle de la commune, à horizon 10/15 ans,
- **traduit les projets de la commune** et permet leur réalisation,
- **s'impose à tous**, particuliers, acteurs économiques et administrations.

Département de la Haute-Garonne	
Commune de Montaigut / Save	
<b>PLAN LOCAL D'URBANISME</b> 1 <sup>ère</sup> modification simplifiée	
<b>3 - PARTIE REGLEMENTAIRE</b> 3.1 - REGLEMENT ECRIT	
<small>1<sup>ERE</sup> MODIFICATION SIMPLIFIEE :</small> Prescrite le :  Approuvée le : 02 octobre 2023  Exécutoire le : 02 octobre 2023	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :
<b>sol@cité</b> - Atelier d'urbanisme et d'architecture - société coopérative et participative 23 route de Blagnac 31200 TOULOUSE Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78 Courriel : contact@soletcite.com - Site internet : soletcite.com	<b>3.1</b>

## 1 Rapport de présentation

- Articulation avec les autres documents d'urbanisme
- Diagnostic territorial
- Etat initial de l'environnement
- Explication des choix retenus pour établir le PADD, les OAP et le règlement
- Analyse des incidences du projet sur l'environnement
- Résumé non technique synthétisant l'ensemble du rapport de présentation

## 2 Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Projet communal pour les années à venir
- Définit les orientations générales concernant (habitat, déplacements, communications numériques, équipement, développement éco, loisirs, protection des espaces naturels)
- Fixe des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

## 3 Orientation(s) d'Aménagement et de Programmation

- Définit des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur des secteurs à enjeux
- OAP sectorielle et/ou thématique
- Porte sur l'aménagement, l'habitat et les déplacements
- Précise les orientations définies dans le PADD
- Comporte des plans, schémas d'aménagement (obligeants ou indicatifs)

## 4 Règlement

- C'est la traduction réglementaire des orientations du PADD
- Comprend deux éléments :
  - Plan de zonage qui découpe le territoire communal en zone
  - Règlement qui définit les règles de constructibilité dans chaque zone

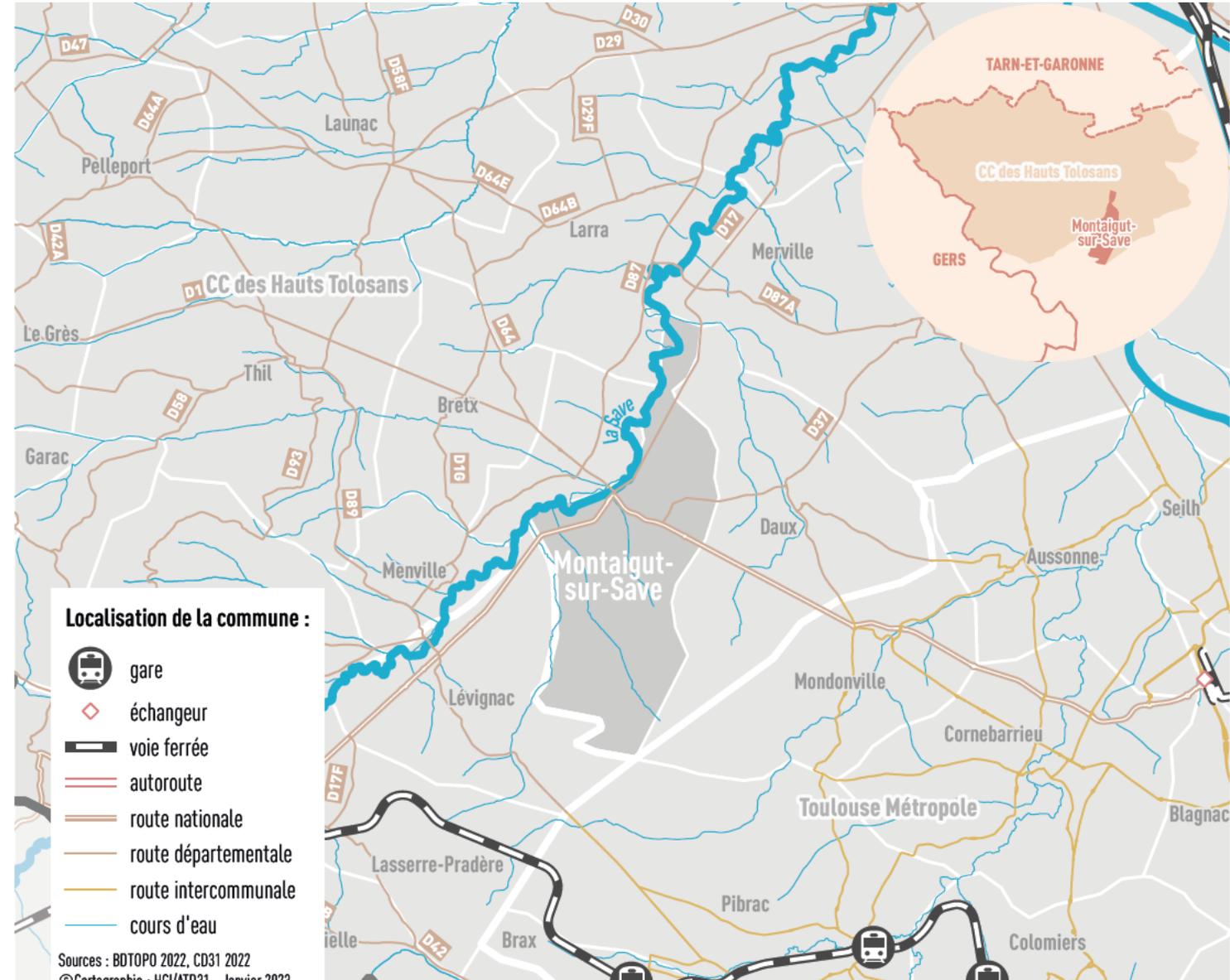
## 5

## Annexes

- Documents d'information supplémentaire
- Textes et plans qui s'appliquent indépendamment des dispositions du PLU (servitudes, PPRN, SPR...)

# Synthèse du diagnostic de territoire et des enjeux qui en ressortent

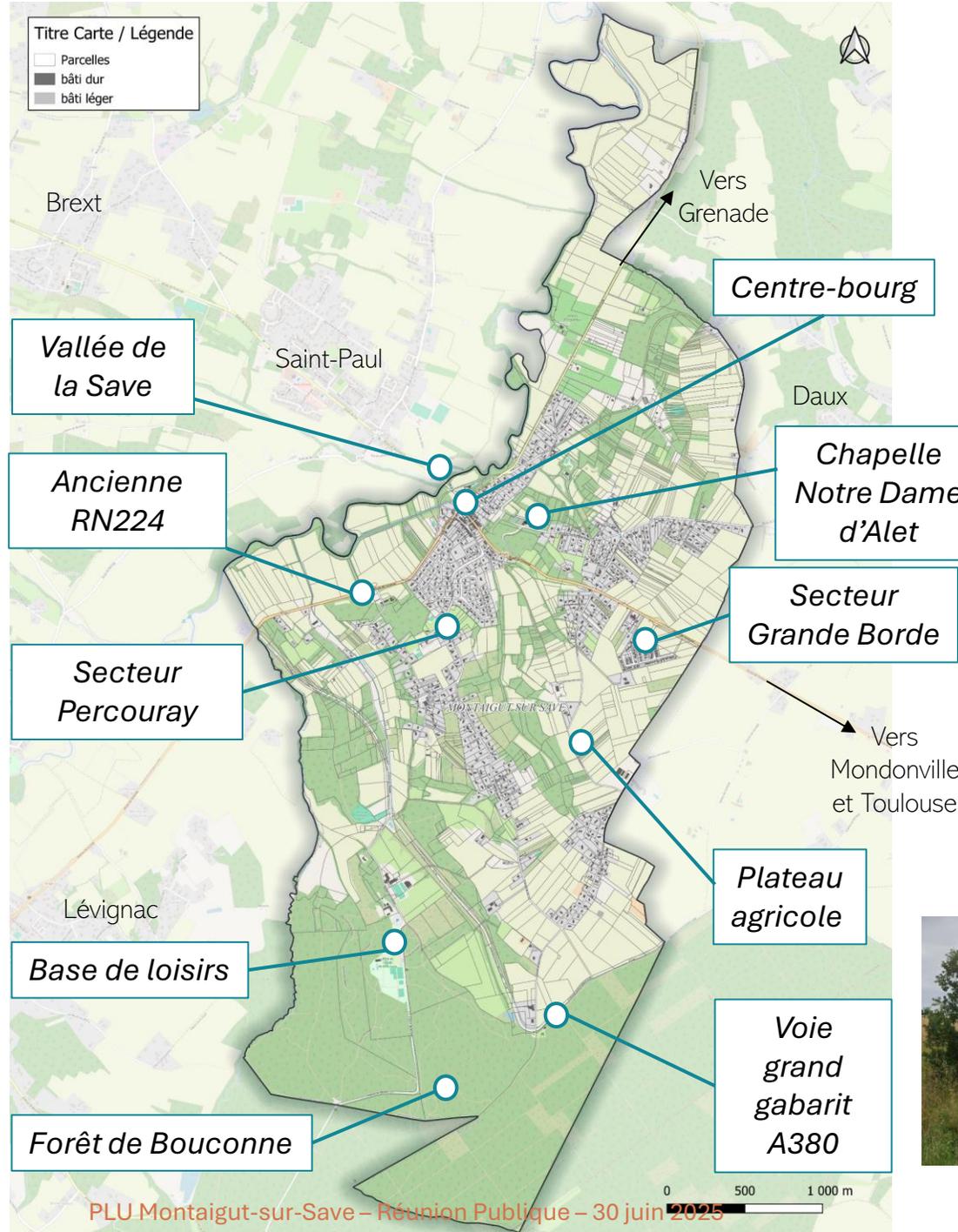




- ❑ 2084 habitants en 2025
- ❑ Membre de la communauté de communes des Hauts-Tolosans
- ❑ SCoT du Nord Toulousain en cours de révision : pôle complémentaire Montaigut/Daux

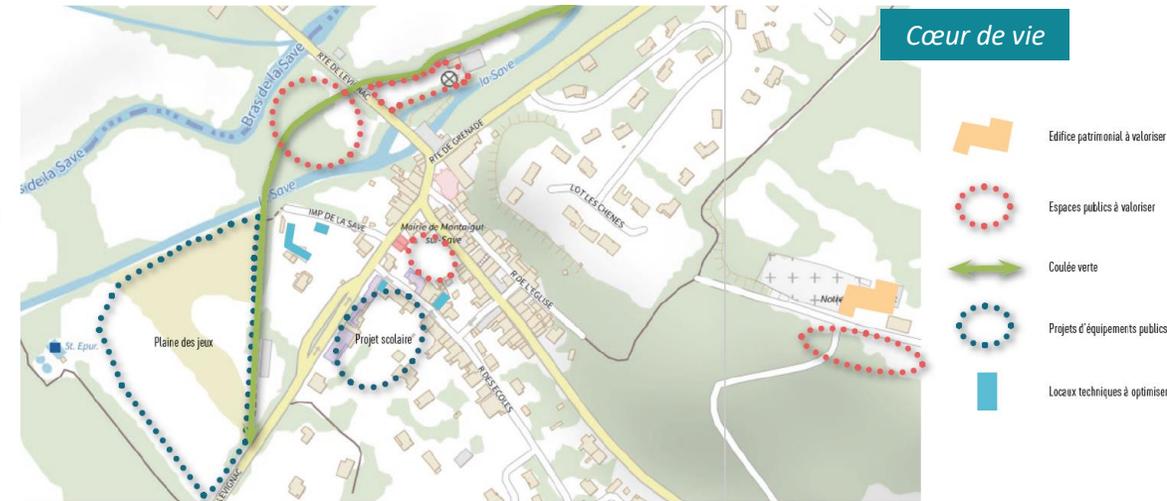
# Éléments de contexte

Titre Carte / Légende  
Parcelles  
bâti dur  
bâti léger

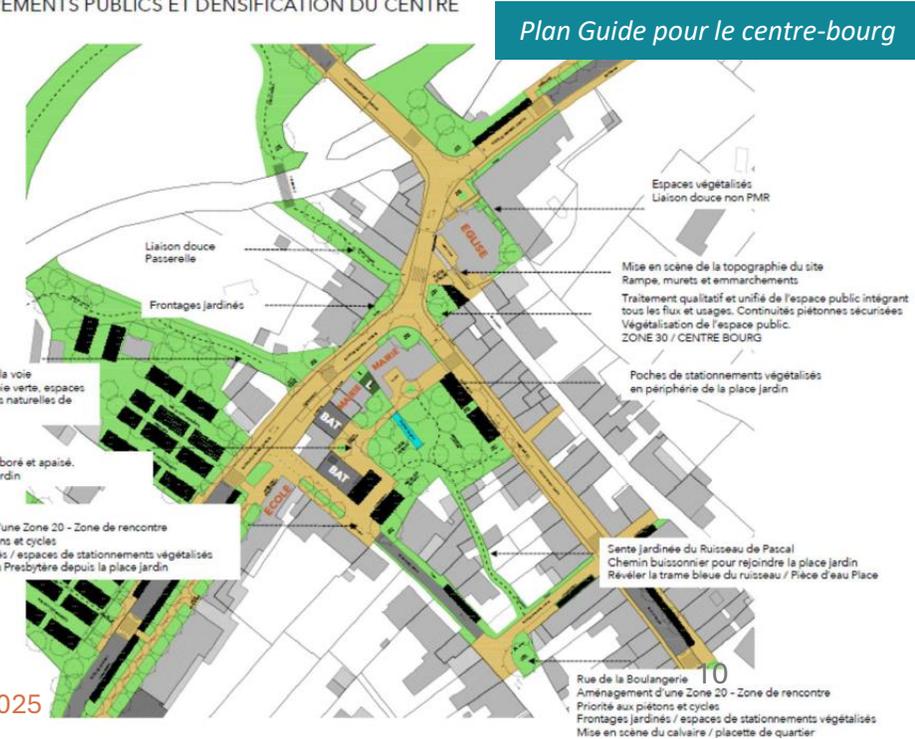


# Les projets portés par la ville

- ❑ « **Dispositif Cœur de vie** » mené par HGi-ATD et le CAUE – établissement d'enjeux et d'une stratégie de développement – 2023
- ❑ *Elaboration d'un plan-guide pour le centre-bourg dans le cadre du « **Contrat Bourg Centre (2022/2028)** » – réalisé par Urbactis, AR357 et TEP – 2024*
- ❑ Lauréate avec Saint-Paul et Brext pour le programme de l'ANCT « **Village d'Avenir** » - *projet de mutualisation du réseau d'assainissement avec Saint-Paul, réalisation d'une aire de covoiturage avec Saint-Paul, mutualisation équipements sportifs...*
- ❑ **Requalification du centre-bourg**
  - *Construction d'un nouveau groupe scolaire*
  - *Requalification des voiries du centre-bourg*
  - *Réalisation d'un réseau de chaleur*
  - *Aménagement de la coulée verte*
  - *Déplacement de la mairie et transformation de l'ancienne en logements et commerces*
  - *Maison des jeunes*
- ❑ **Notre Dame d'Alet** : *projet de construction d'un bâtiment d'accueil de pèlerins bien intégré au parc et avec des matériaux qualitatifs*



LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE  
LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DENSIFICATION DU CENTRE



## Activité économique

- Une **activité économique peu visible** voire inexistante

## Mobilités

- **Des liaisons piétonnes à repenser, des pistes cyclables à réaliser et à sécuriser, des abris bus à équiper et signaler** ainsi qu'**une circulation en centre-bourg à fluidifier** par des aménagements, notamment au niveau du croisement de la RN224, RD1 et RD17



## L'offre commerciale et équipements

- Des **commerces et équipements présents mais difficilement accessibles et trop peu diversifiés**, entraînant un report vers les communes voisines

## La qualité des aménagements

- Un centre-bourg avec un fort potentiel mais **un espace public peu attractif** avec une place prépondérante de la voiture au détriment des piétons et autres usagers

## La place de l'agriculture

- **Une place importante de l'agriculture** au sein de cette commune rurale bien que le nombre de nouvelles constructions réduisent peu à peu les espaces agricoles

## La place de la nature

- Un **patrimoine naturel privilégié reconnu** (la forêt de Bouconne, la vallée de la Save, etc.) qu'il faut préserver tout en facilitant leurs accès pour que les Montaigutois en profitent pleinement

## Paysage et patrimoine bâti

- Un centre-bourg avec un **patrimoine bâti ancien** qui constitue l'identité de Montaigut-sur-Save à réhabiliter, entretenir et valoriser



## Les ressources de la ville

- Des **énergies renouvelables** peu développées sur la commune et un **recyclage des déchets** à améliorer avec davantage de poubelles collectives et une meilleure sensibilisation auprès des habitants

## Risques et nuisances

- Des **nuisances sonores** provoquées par la circulation croissante ainsi que le trafic aérien entraînant un risque pour la sécurité des habitants et la détérioration du cadre de vie initialement calme de la commune

# Temps d'échanges 10 min

# Une commune qui s'est urbanisée de plus en plus loin de son centre-bourg

## Enjeux liés à l'urbanisation

- ❑ Retrouver une **cohésion urbaine** entre le **centre-bourg** et ses **quartiers** successifs des coteaux
- ❑ **Rapprocher les quartiers excentrés** du centre-bourg
- ❑ Permettre la densification par les particuliers du tissu pavillonnaire existant
- ❑ Favoriser une densification du **centre-bourg** et de ses **quartiers limitrophes**

1954 : village rural



Montaigut-sur-Save en 1954 : un petit village rural (source IGN)

1981 : construction de maisons individuelles le long des axes (Bel Air, route de Toulouse, de Daux), éloignées du centre-bourg et sur de grandes parcelles

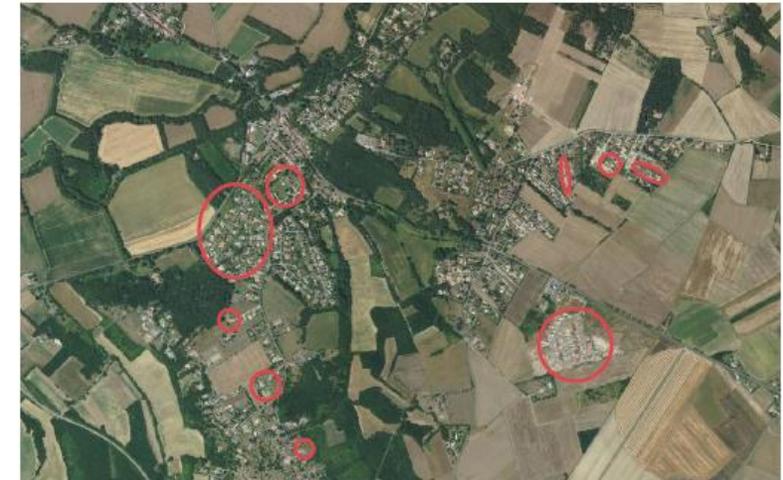


Montaigut-sur-Save en 1981 : construction de maisons individuelles le long des axes, à distance du centre-bourg, le nouveau tissu urbain est très lâche (source IGN)



Montaigut-sur-Save en 2002. (source IGN) Apparition de nouvelles extensions urbaines le long des axes, et densification et extension des précédentes.

2002 : nouvelles extensions le long des axes et densification et extension des précédentes

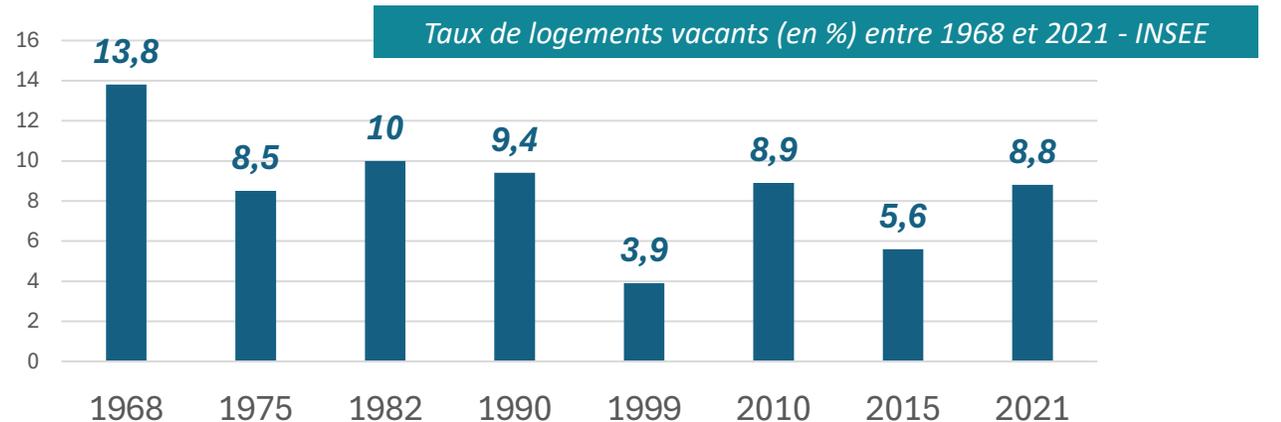
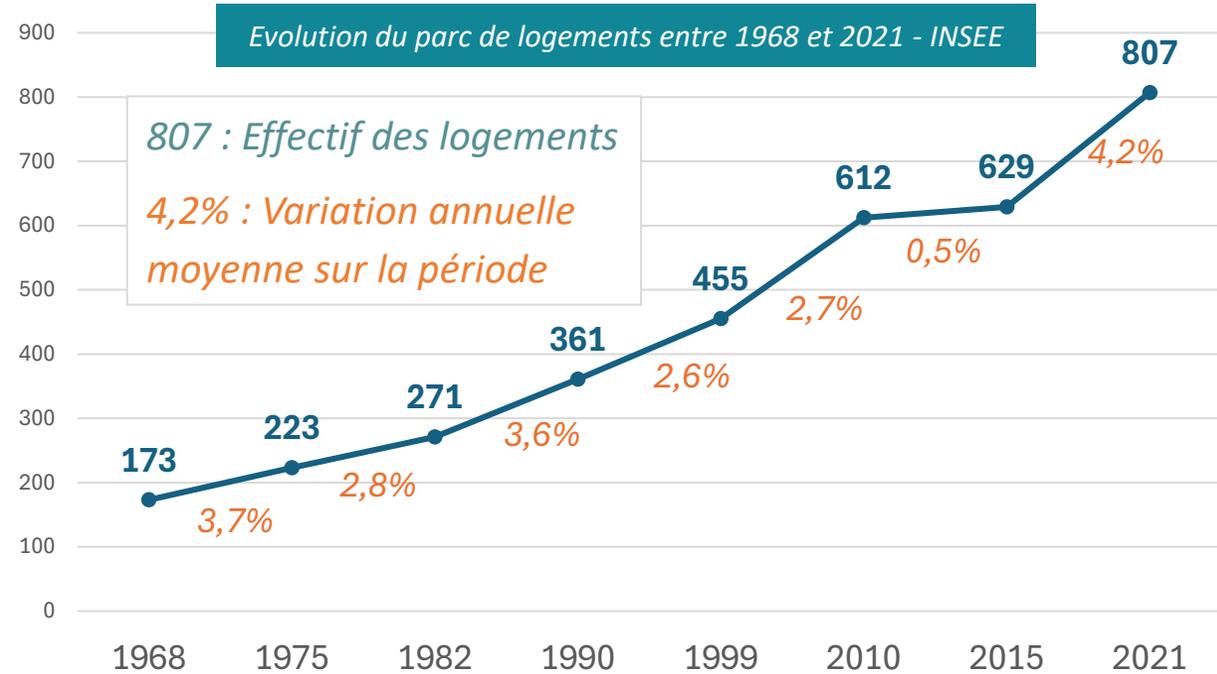


Montaigut-sur-Save en 2019. (source IGN) Tendence au comblement des interstices, notamment entre le centre-bourg et des quartiers pavillonnaires, densification et extension urbaine (plus dense) à distance du centre-bourg.

2019 : comblement des interstices (entre centre-bourg et quartiers pavillonnaires) et extension urbaine plus dense à distance du centre-bourg (Grande Borde)

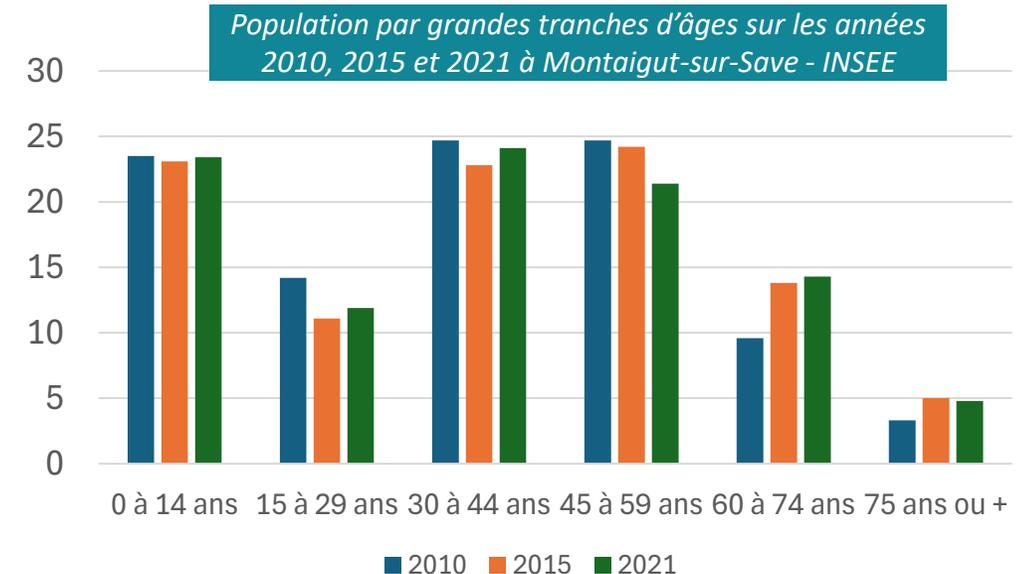
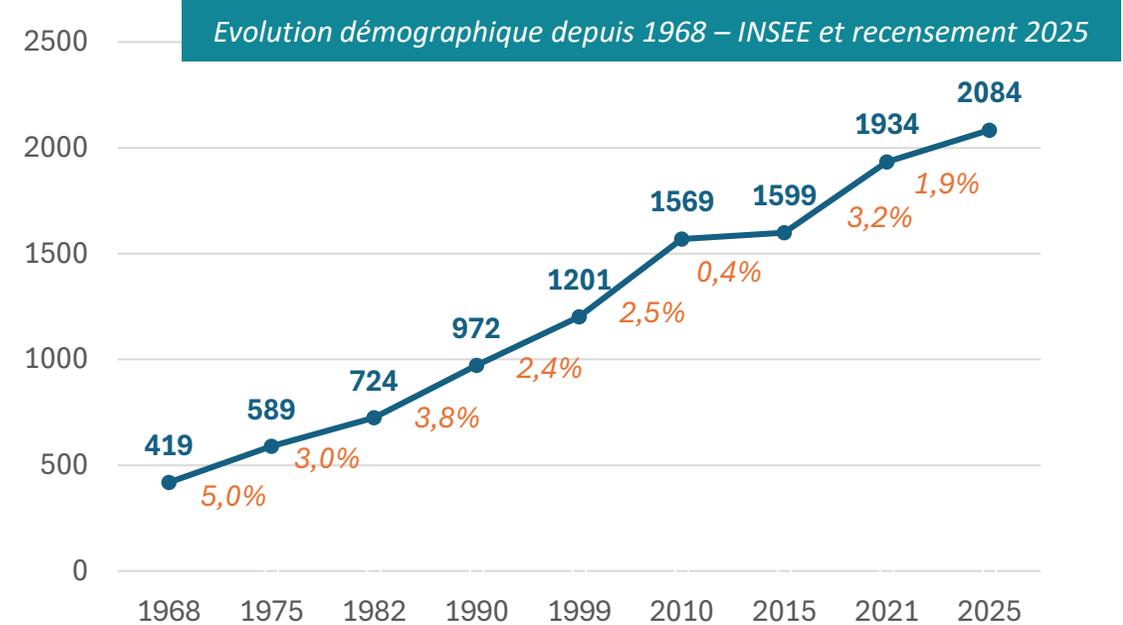
# Une dynamique de construction importante...

- Un parc de logements en croissance continue avec une **forte accélération des constructions ces dernières années**
- Un **niveau de vacance des logements variable**
- Une **majorité de maisons individuelles** avec pour résultante de très grands logements (57% des résidences principales ont au moins 5 pièces)
- Une **faible part du locatif privé** (8,7%)
- Un **faible taux de logements sociaux** de l'ordre de 3,4 %



# ... Qui s'accompagne d'une hausse démographique

- ❑ Une croissance démographique continue qui ralentie ces dernières années : **2084 habitants au recensement de 2025**
- ❑ Une population encore relativement **jeune et active**, dépendante du bassin d'emploi toulousain, bien que **vieillissante**
- ❑ Un profil familial marqué par des **ménages ayant de jeunes enfants**
- ❑ Une taille des ménages qui se réduit de manière constante mais reste supérieure au reste du territoire : **2,83 en 2010 et 2,64 en 2021** (2,07 pour la région et le département en 2021)



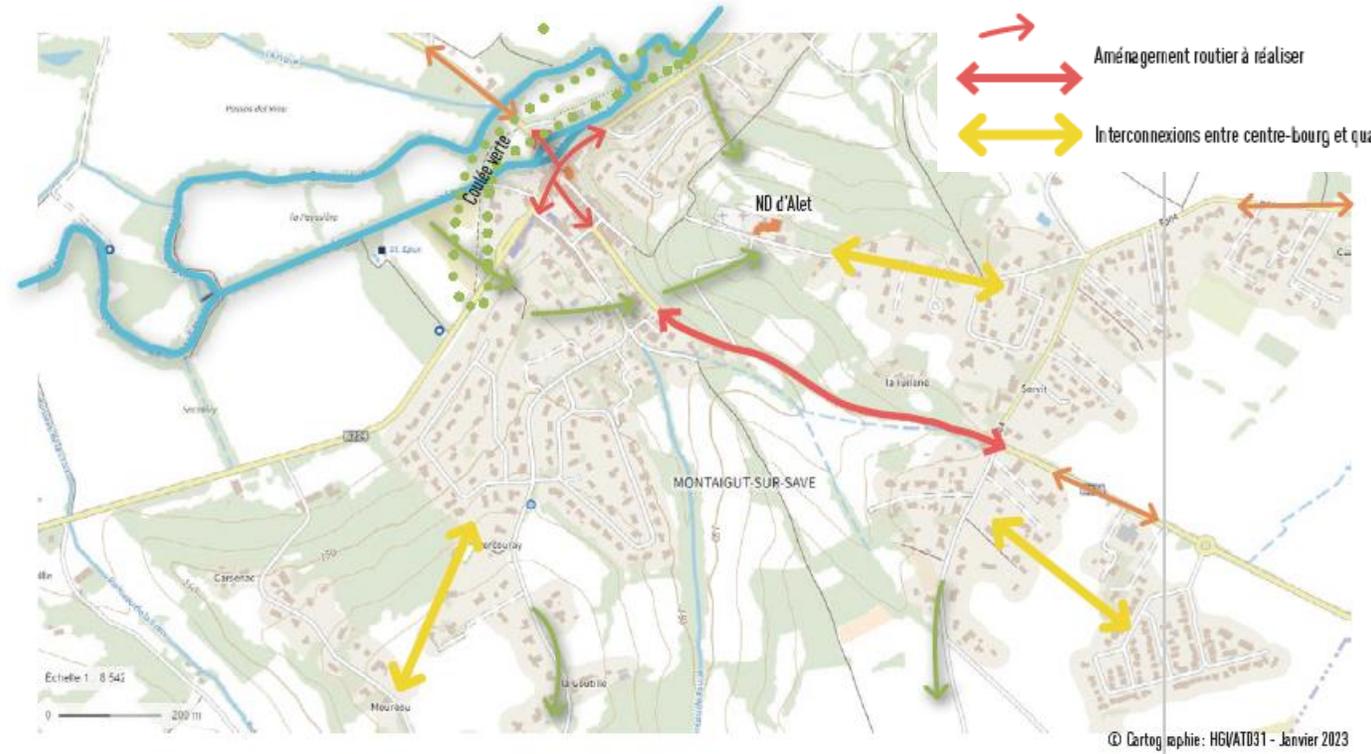
## Les enjeux socio-démographiques et d'habitat

- Adapter le parc de logements à la tendance à la baisse de la taille des ménages et inciter les jeunes de 15-29 ans à rester voire s'installer sur la commune via une offre de logement adaptée (**plus petite taille, en locatif**)
- Anticiper le vieillissement de la population**
- Lutter contre la vacance des logements**
- Créer de nouveaux logements dans des zones déjà urbanisées en privilégiant la proximité avec le centre-bourg**, afin de préserver les espaces naturels et agricoles de la commune et de rapprocher les habitants des services
- Favoriser la mixité sociale en **développant le logement locatif privé et social (tendre peu à peu vers 20%** conformément aux objectifs du Schéma de Cohérence Territorial) **et veiller à leur bonne répartition**

## Enjeux pour les mobilités

- ❑ Requalifier et sécuriser les espaces publics du centre-bourg et les entrées de ville pour y développer les mobilités douces (piétons, cycles)
- ❑ Optimiser le stationnement dans le centre-bourg : localisation, durée, types d'utilisateurs, ombrage, protection de la ressource en eau et des sols
- ❑ Aménager des liaisons douces continues et sécurisées entre le centre bourg et les quartiers périphériques et vers les sites d'intérêt
- ❑ Ouvrir la voie de l'A380 aux mobilités douces et veiller à la connecter au centre-bourg et aux quartiers de la commune

## Représentation spatiale à l'échelle du centre-bourg et de ses quartiers périphériques



# Quels niveaux d'équipements, de commerces et de services

- ❑ Quelques commerces relevant de l'alimentaire (boulangier-pâtissier, primeur, cave à vins...) et un marché de plein vent
- ❑ Des effectifs scolaires globalement stables depuis 2013 et une micro-crèche privée ouverte depuis 2022 (capacité de 12 enfants) et 12 assistantes maternelles pour une capacité de 44 enfants

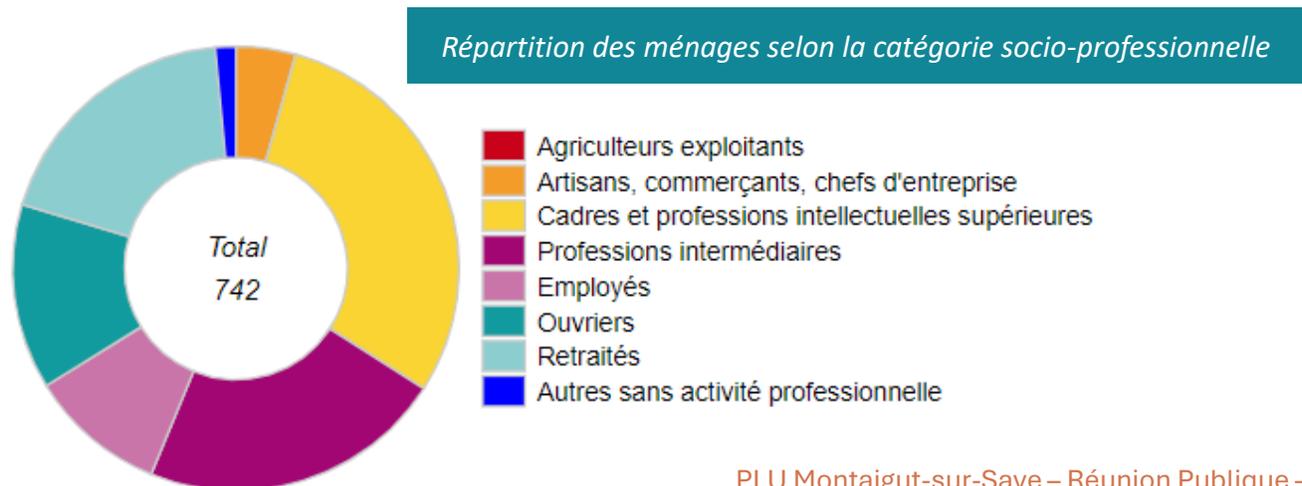
## Enjeux pour les équipements, commerces et services

- ❑ **Maintenir la dynamique d'ouverture de commerces alimentaires** constatées entre 2009 et 2021
- ❑ **Développer l'offre en services complémentaires à ceux du centre-bourg** (salle de sport, maison de santé...)
- ❑ **Maintenir le bon niveau d'accueil des enfants** (petite enfance, maternelle et élémentaire)
- ❑ **Moderniser le groupe scolaire du centre-ville**



# L'économie et l'emploi : manque d'entreprises et d'activités - le tourisme, un secteur à potentiel

- ❑ Il n'existe pas d'activité économique majeure sur la commune
- ❑ Le SCoT cible le secteur de la Grande Borde pour développer les activités économiques du pôle Montaigut-Daux (*site de proximité à développer*)
- ❑ La commune ne dispose que de deux chambres d'hôte et d'un gîte après la fermeture de l'hôtel du Ratelier en 2024
- ❑ Une offre touristique reposant notamment sur la Chapelle Notre-Dame d'Alet et la forêt de Bouconne, ainsi que le tourisme d'itinérance



## Les enjeux du territoire en matière d'économie et d'emploi

- ❑ Favoriser l'installation et le développement d'entreprises, notamment à travers la réalisation **du projet de ZA de la Grande Borde**
- ❑ **Conforter l'attractivité touristique** en s'appuyant sur les qualités du territoire : hébergement touristique à développer en lien avec **l'itinérance douce à développer**, connexion du centre-bourg à la forêt de Bouconne par un maillage doux (liaison par l'ancienne voie A380 notamment)
- ❑ **Valoriser la boucle de randonnée Montaigut-Daux** et prévoir des itinéraires bis balisés vers la forêt de Bouconne

- Polyculture majoritaire (céréales) et activité équine bien représentée
- Presque toutes les exploitations enquêtées ont des projets de développement pour les années à venir
- Difficultés pour recruter et pour se développer



## Les enjeux du territoire en matière d'agriculture

Principaux enjeux soulevés par les exploitants du territoire lors de l'enquête réalisée en janvier 2025

- Anticiper les problématiques liées à l'eau et à son utilisation agricole (irrigation, arrosage de carrière) en adaptant les pratiques et les types d'exploitation
- Permettre aux salariés et saisonniers de loger sur la commune (bâti public, logement vacant à résorber, installation sur le terrain des exploitants...) à des loyers adaptés à leurs revenus
- Encourager les projets de production d'énergie solaire sur les bâtiments (existants ou en construction)

## Autres enjeux généraux en matière d'agriculture

- Préserver les terres agricoles de l'urbanisation
- Réduire l'enfrichement des terres agricoles

## Cartographie du patrimoine bâti remarquable



Les enjeux du territoire en matière de paysage, de cadre bâti et de patrimoine

### Paysage

- Préserver les boisements des coteaux, les bosquets et les terres agricoles

### Cadre bâti

- Valoriser les entrées du centre-bourg
- Requalifier le centre-bourg

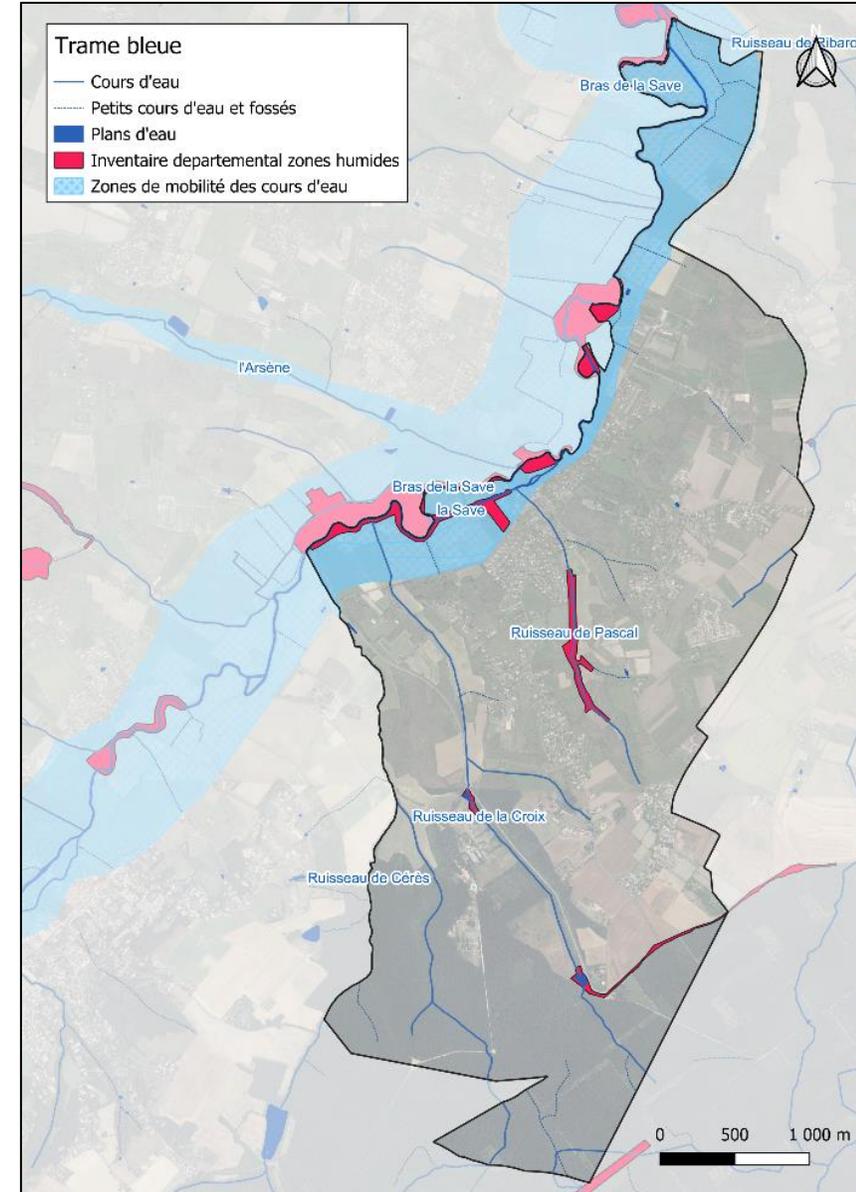
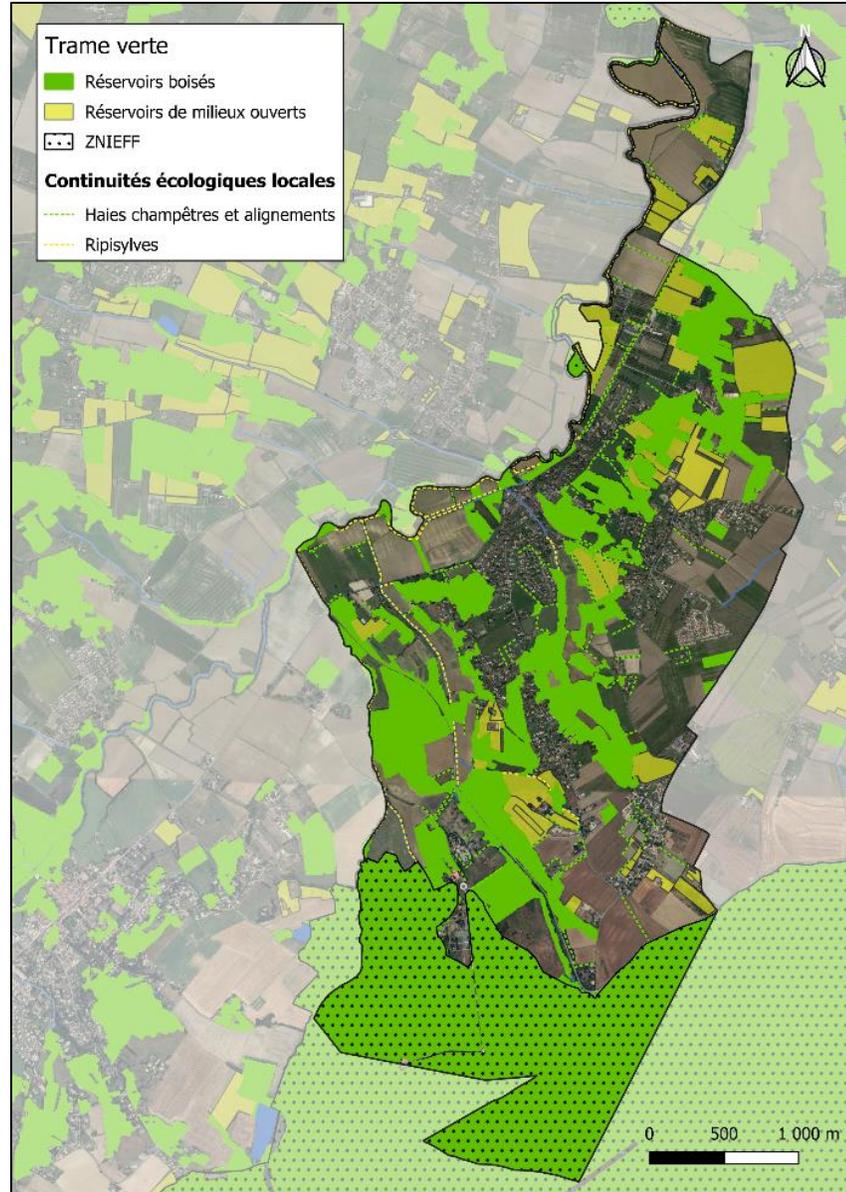
### Patrimoine bâti

- Préserver le patrimoine public et privé existant du centre-bourg

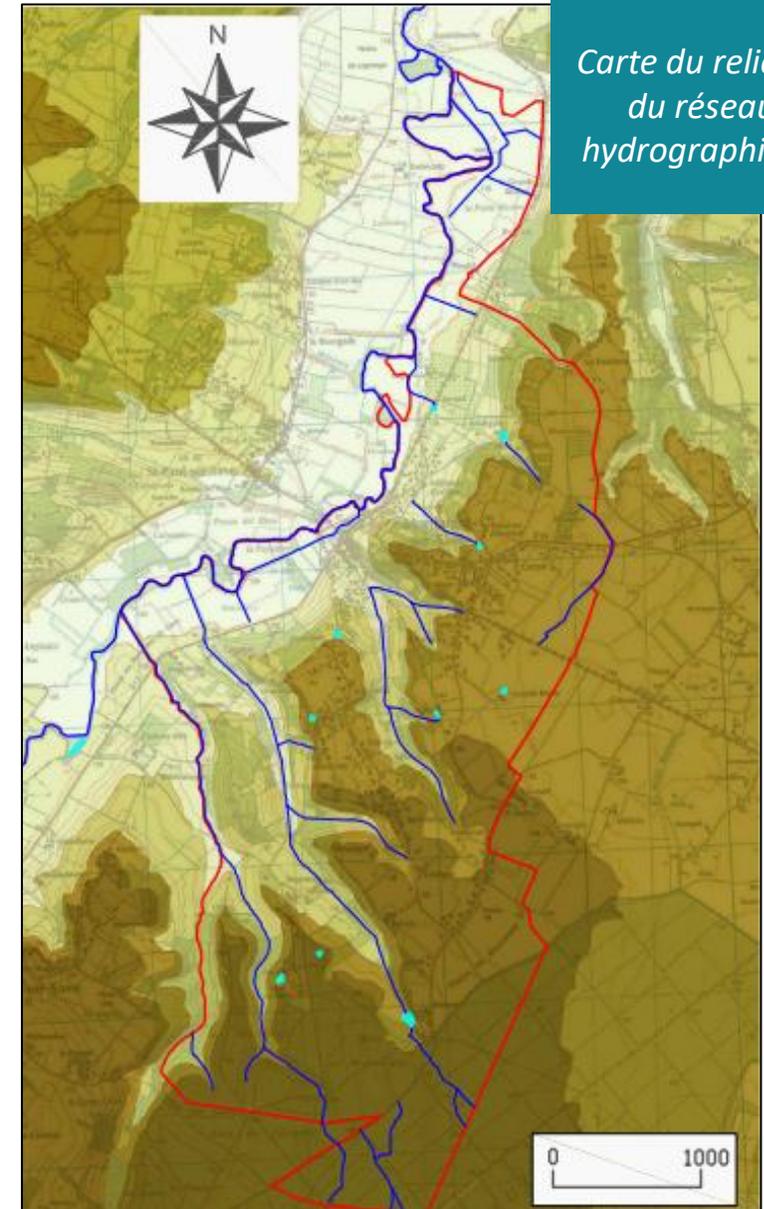


☐ **Trame verte très développée** : forêt de Bouconne, boisements des coteaux, prairies permanentes, réseau de haies bocagères, alignements d'arbres, ripisylve

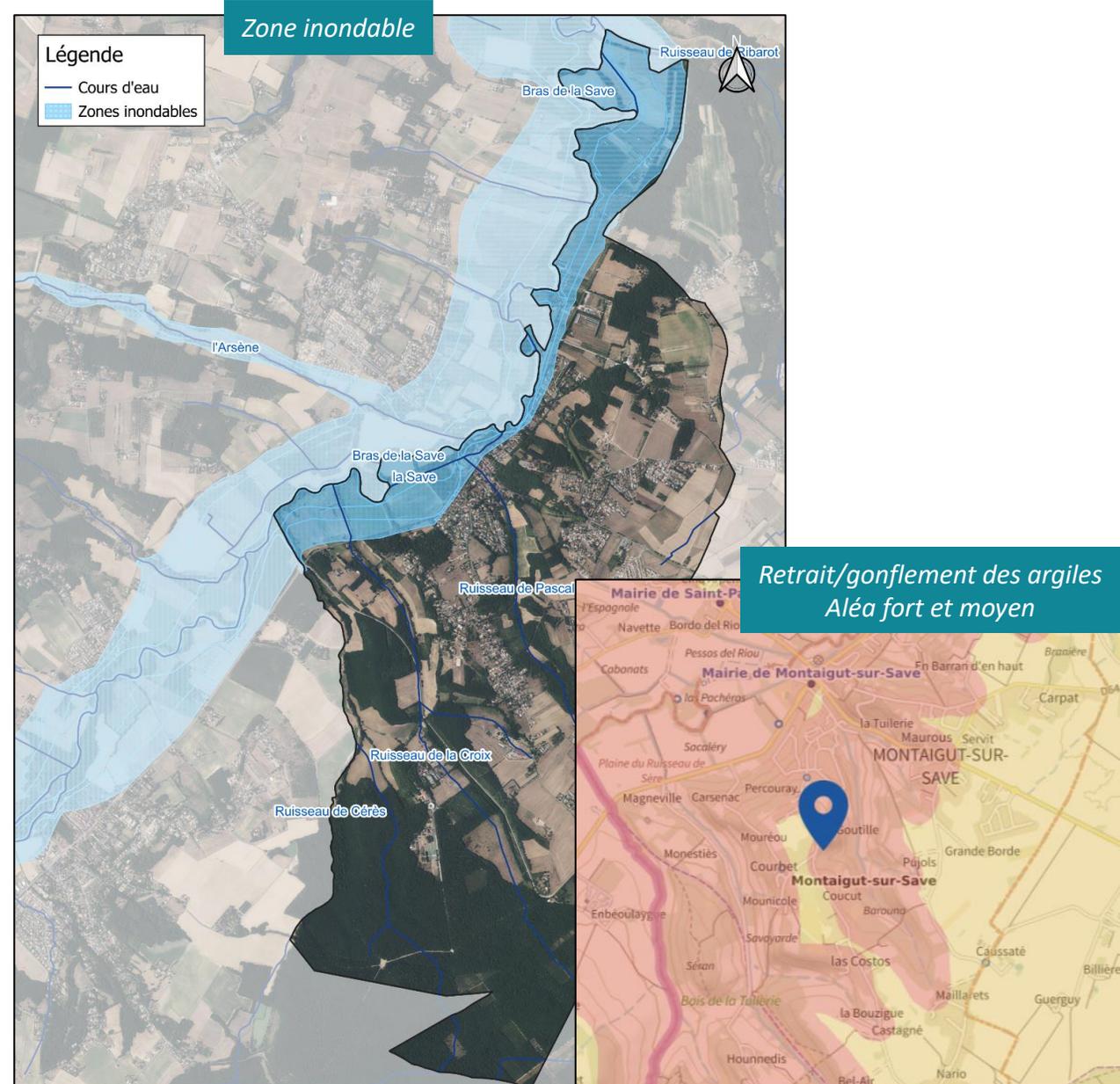
☐ **Trame bleue orientée vers la Save** : Save et sa zone inondable, affluents de la Save, zones humides, étangs et mares



- ❑ Anticiper les effets de l'évolution du climat en promouvant **une gestion économe de la ressource en eau** et le **maintien d'espaces végétalisés** notamment dans le centre-bourg
- ❑ Mettre en place des **actions pour garder l'eau sur la commune** (réduction de l'imperméabilisation des sols, infiltration à la parcelle, préservation des haies, zones humides et zones d'expansion des crues, etc.)
- ❑ **Préserver des infrastructures écologiques** (zones humides et d'expansion des crues, ripisylves...) permettant de réduire le risque d'inondation de limiter les ruissellements d'eau polluées vers les cours d'eau, et de réduire l'érosion des sols (haies champêtres notamment)
- ❑ **Prendre en compte les pentes fortes** associées à un risque d'érosion des sols qu'il s'agira en fonction de la localisation des secteurs de projets
- ❑ **Préserver les réservoirs de biodiversité (boisements, zones humides et zones d'expansion des crues)**, et le maillage de haies qui joue un rôle de connexion
- ❑ **Préserver les continuités écologiques** (maillage de haies qui joue un rôle de connexion, affluents de la Save et ripisylve) **et maintenir des coupures d'urbanisation**



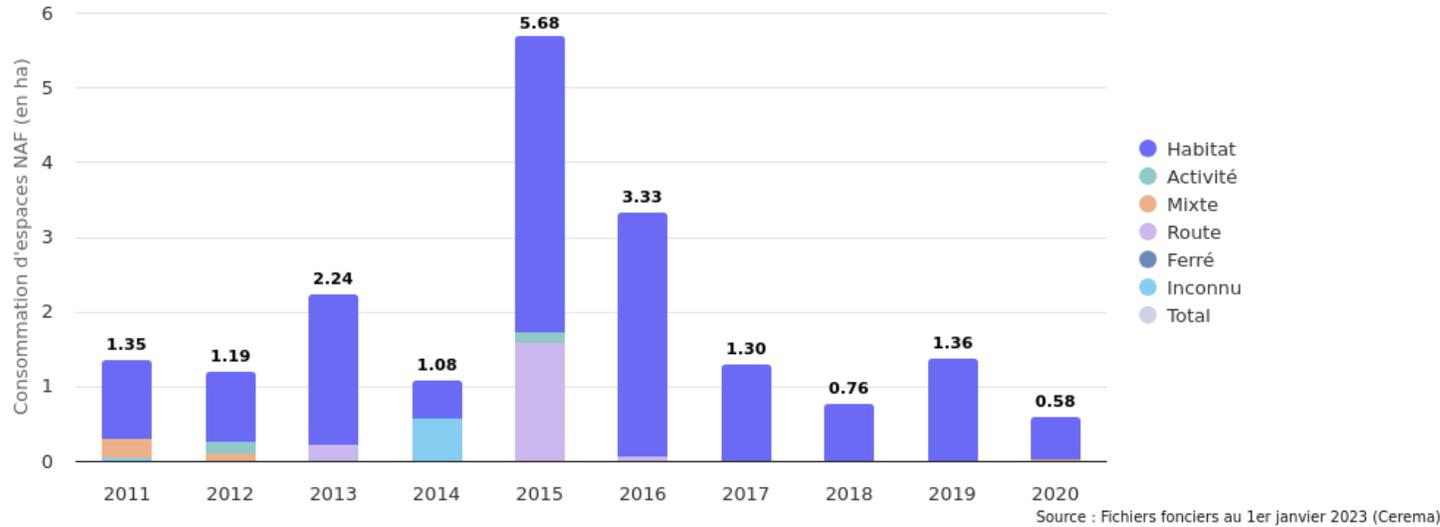
- ❑ Eviter de construire à proximité des principaux massifs boisés
- ❑ Respecter les **règles constructibles** applicables en zones d'aléa fort retrait-gonflement des argiles
- ❑ Prendre en compte du **risque d'inondation** dans le lit majeur de la Save
- ❑ Prendre en **compte des distances de sensibilité au bruit** de part et d'autre de la RD 224
- ❑ **Améliorer les performances énergétiques du bâti** pour réduire la consommation énergétique des logements et les émissions de particules liées au chauffage
- ❑ **Soutenir la production d'énergies renouvelables** en permettant l'installation de dispositifs de production sur les bâtiments existants comme sur les nouvelles constructions



# Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (2011-2020) et capacité de densification

- ☐ Superficie totale communale : **144,5 ha**
- ☐ Consommation d'espace (2011-2020) : **18,9 ha**
- ☐ Potentiel de densification à l'horizon 2040 : **160 logements**

Consommation annuelle d'espaces NAF par destination de Montaigut-sur-Save entre 2011 et 2020 (en ha)



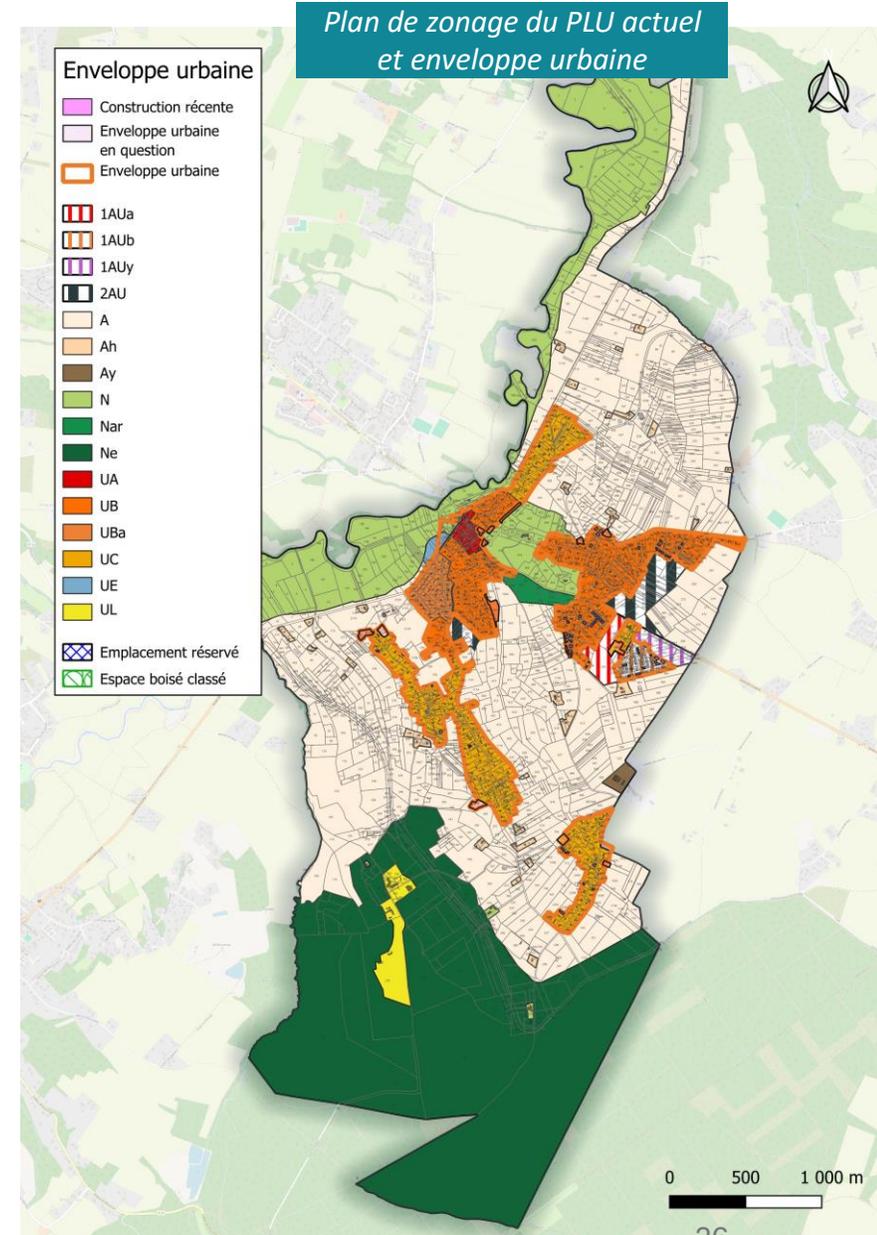
## Potentiel de densification (mars 2025)

Enveloppe urbaine  
 Enveloppe urbaine

Dent creuse  
 Dent creuse parcellaire sur terrain nu  
 Dent creuse parcellaire sur jardin existant  
 Densification par division parcellaire



Zoom quartier de Bel Air zone UC



# Les principaux enjeux liés à la consommation d'espace et aux capacités de densification

## Les enjeux du territoire en matière de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestier, et des capacités de densification

- Maitriser l'urbanisation et la croissance démographique** afin de préserver les espaces boisés (ne pas construire autour du bois de Bouconne)
- Maintenir des objectifs de réduction de la consommation d'espaces** permettant de répondre aux besoins en logements de la commune
- Résorber la vacance structurelle** en remettant en état en priorité les logements vacants depuis 5 ans ou plus
- Poursuivre la densification du tissu urbain existant tel qu'amorcer depuis une dizaine d'années** (9,5 logements par an en moyenne construits entre 2013 et 2014 en densification)

# Temps d'échanges 10 min

# Les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)



# Besoin en logements pour une croissance démographique maintenue à 1,9% sur la période 2025-2040

- ❑ Afin de se projeter sur un besoin en logements pour les années à venir, **l'hypothèse retenue est celle du maintien de la croissance observée entre 2010 et 2025 sur la période 2025-2040, soit 1,9% de croissance annuelle**
- ❑ Population de 2025 : **2 084 habitants**
- ❑ Population projetée en 2040 : **2 761 habitants**
- ❑ Besoin en logements supplémentaires sur la période 2025-2024 : **378 logements**
- ❑ **Soit 25,2 logements à construire par an**
- ❑ Reste à construire après prise en compte des projets engagés (160 logements) et du potentiel de densification (160 logements) : **58 logements**



# Scénario : recentrage au sud du centre-bourg et aménagement du secteur Percouray

## ❑ Acte les projets lancés

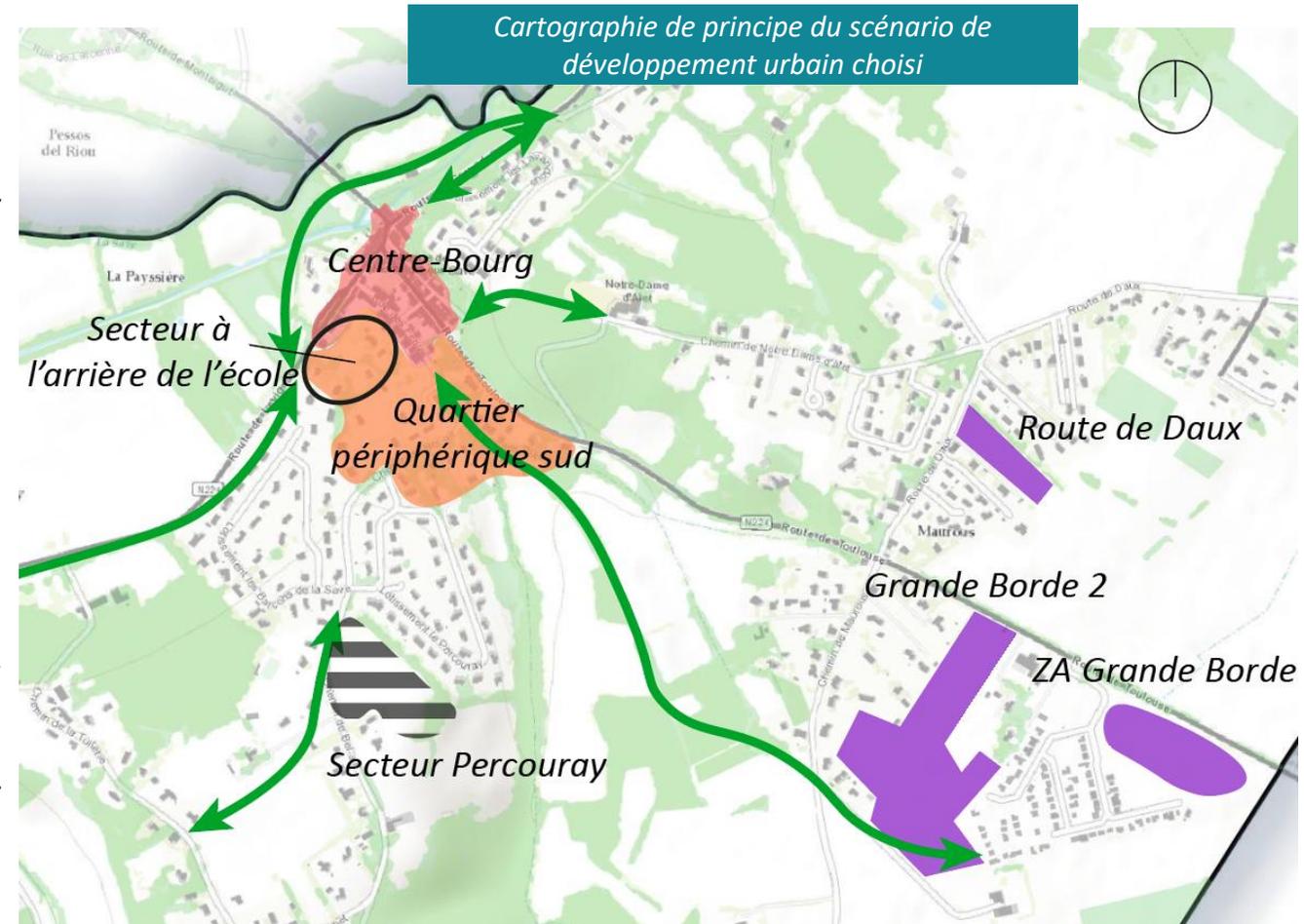
- Route de Daux (20 logements)
- Grande Borde 2 (140 logements)

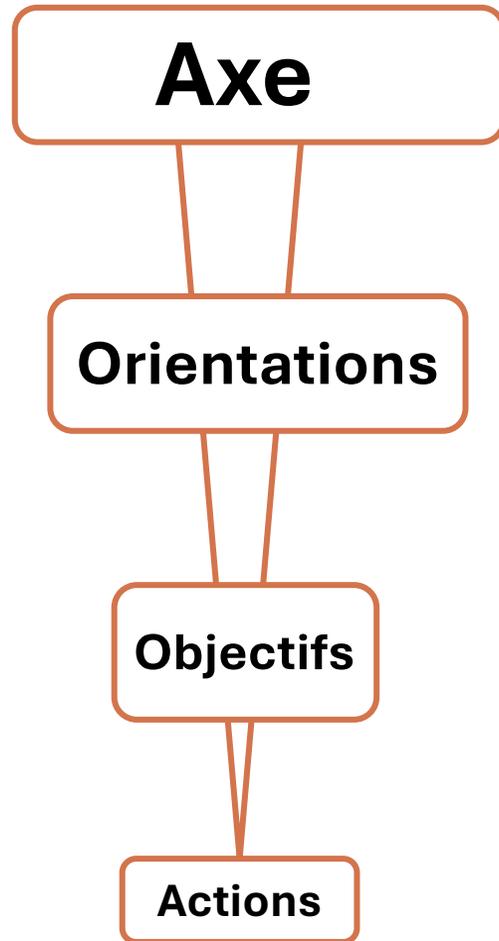
## ❑ Privilégie le comblement des dents creuses par :

- L'aménagement d'un secteur de 2 100 m<sup>2</sup> appartenant à la Mairie situé à l'arrière de l'école (habitat), sous réserve de faisabilité (pente, accès voiture...);
- L'évolution de certaines règles de constructibilité du permettant une plus grande densité autour du centre-bourg;
- La réalisation de logements de manière spontanée au sein des quartiers résidentiels de la commune.

## ❑ Maintien d'une seule zone 2AU nécessaire à la réalisation des 58 logements

- Seule une zone 2AU de 2,7 ha est maintenue sur le secteur Percouray pour y aménager un quartier qui respectera les objectifs du SCoT en termes de densité, correspondant à une **soixantaine de logements**.
- **La dernière zone 2AU du secteur Caprat est abandonnée**





## **AXE 1**

**UN CENTRE-BOURG REQUALIFIE POUR  
UNE COMMUNE DYNAMIQUE ET  
CONVIVIALE**

## **AXE 2**

**UNE COMMUNE QUI REpond AUX  
BESOINS DE SES HABITANTS EN  
PRESERVANT SON CADRE DE VIE**

## **AXE 3**

**L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU  
PROJET POUR FAIRE FACE AU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

## Un centre-bourg requalifié pour une commune dynamique et conviviale



**Orientation 1. Aménager une centralité forte et structurante qui rayonne sur les différents quartiers et qui répond aux besoins de ses habitants**

**Objectif 1.** Conforter un centre-bourg bien équipé en services publics accessibles pour tous

**Objectif 2.** Restructurer le centre-bourg dans un souci de rapprocher de manière cohérente l'offre et la demande

## Un centre-bourg requalifié pour une commune dynamique et conviviale



**Orientation 2. Tourner le centre-bourg vers la Save, pour renouer avec son histoire et sa géographie**

**Objectif 1.** Aménager la Plaine de la Save comme un espace privilégié de respiration et de rencontre pour les usagers

**Objectif 2.** Valoriser et mettre en scène la coulée verte

**Objectif 3.** Révéler l'eau et aménager des points de vue sur la Save

## Un centre-bourg requalifié pour une commune dynamique et conviviale



**Orientation 3. Valoriser la perception d'un centre-bourg apaisé et fédérateur**

**Objectif 1.** Renforcer la convivialité au cœur du bourg en réduisant la place de la voiture dans l'espace public

**Objectif 2.** Aménager des espaces publics qualitatifs et végétalisés

# Une commune qui répond aux besoins de ses habitants en préservant son cadre de vie



### Orientation 1. Développer une offre de logements diversifiée et durable

**Objectif 1.** Accroître le nombre de logements destinés aux résidents permanents

**Objectif 2.** Conforter la structuration du territoire autour du centre-bourg

**Objectif 3.** Rechercher la mixité fonctionnelle et sociale en développant du logement locatif et en accession

**Objectif 4.** Maintenir une offre immobilière à prix maîtrisés

**Objectif 5.** Adapter le parc de logements à la baisse de la taille des ménages et au vieillissement de la population

**Objectif 6.** Réhabiliter l'habitat existant et réaliser de nouvelles opérations d'habitat qui répondent aux exigences de qualité environnementale

# Une commune qui répond aux besoins de ses habitants en préservant son cadre de vie



### **Orientation 2. Accompagner les mobilités sous toutes leurs formes dans leur développement et leur évolution**

**Objectif 1.** Adapter et sécuriser les espaces de circulation et permettre une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la route

**Objectif 2.** Structurer l'ensemble du territoire par un réseau sécurisé de mobilités douces reliant les différents quartiers ainsi que le centre-bourg

**Objectif 3.** Appuyer le développement du covoiturage, des transports en commun et des mobilités électriques

**Objectif 4.** Garantir aux personnes à mobilité réduite (PMR) un accès sécurisé et facilité aux services et équipements communaux

# Une commune qui répond aux besoins de ses habitants en préservant son cadre de vie



### Orientation 3. Favoriser le développement de l'activité économique et de l'emploi local

**Objectif 1.** Pérenniser l'appareil commercial existant, tout en développant de nouveaux commerces et services de proximité répondant aux attentes de la population

**Objectif 2.** Permettre l'installation d'une zone commerciale, artisanale et de services située au niveau de la Grande Borde

**Objectif 3.** Favoriser l'installation et le développement d'entreprises pouvant proposer des emplois sur le territoire

**Objectif 4.** Pérenniser la filière agricole fortement présente sur le territoire

**Objectif 5.** Accompagner la structuration du secteur touristique, actuellement sous-développé sur le territoire

## Axe 2

# Une commune qui répond aux besoins de ses habitants en préservant son cadre de vie



**Orientation 4. Développer et pérenniser l'offre en équipements et services**

**Objectif 1.** Maintenir et diversifier les équipements et services pour tous

## Axe 2

# Une commune qui répond aux besoins de ses habitants en préservant son cadre de vie



### Orientation 5. Requalifier les entrées de villes

**Objectif 1.** Sécuriser les déplacements aux entrées de ville

**Objectif 2.** Mettre en valeur les éléments « patrimoniaux et paysagers » des entrées de ville

# Une commune qui répond aux besoins de ses habitants en préservant son cadre de vie



### Orientation 6. Préserver et valoriser le patrimoine local bâti et paysager

**Objectif 1.** Préserver les paysages en veillant à l'insertion des bâtiments situés aux franges des enveloppes urbaines

**Objectif 2.** Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et paysagers porteur d'identité communale

**Objectif 3.** Favoriser la qualité architecturale des constructions

# L'environnement au cœur du projet pour faire face au changement climatique



**Orientation 1. Limiter l'étalement urbain afin de préserver les espaces naturels et agricoles**

**Objectif 1.** Limiter l'étalement urbain

**Objectif 2.** Privilégier des formes urbaines denses dans les espaces ouverts à l'urbanisation

## Axe 3

# L'environnement au cœur du projet pour faire face au changement climatique



### Orientation 2. Préserver la ressource en eau

**Objectif 1.** Favoriser l'infiltration de l'eau sur la commune

**Objectif 2.** Préserver les espaces naturels aux rôles régulateurs et filtrants

## Axe 3

# L'environnement au cœur du projet pour faire face au changement climatique

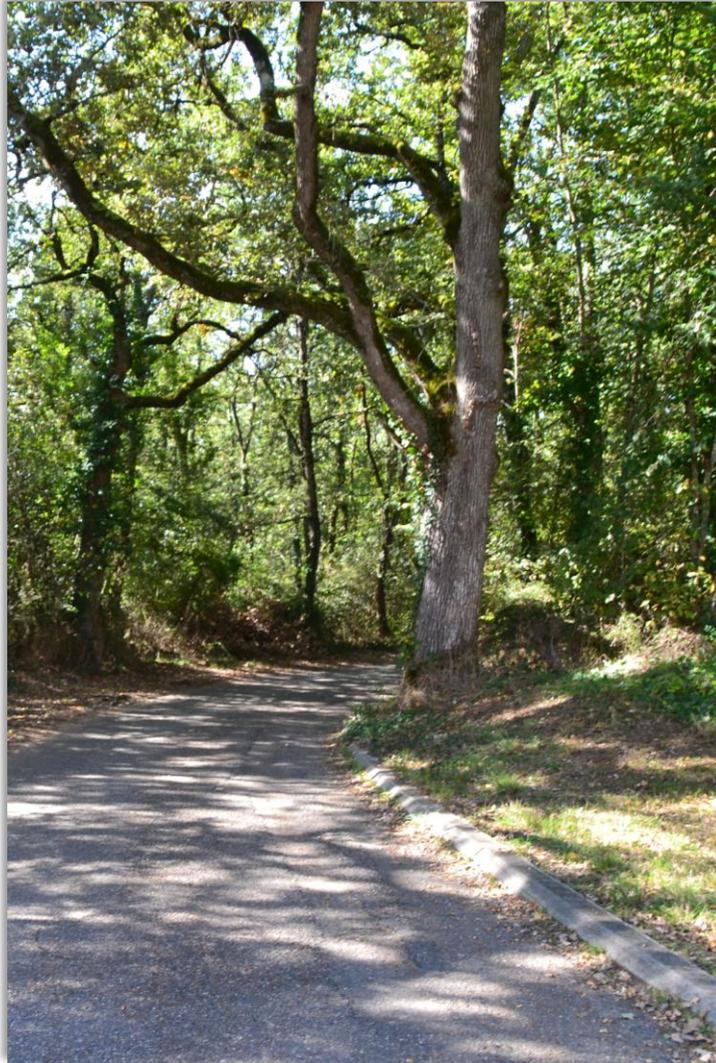


**Orientation 3. Réduire la consommation énergétique globale et diversifier les ressources utilisées**

**Objectif 1.** Contribuer à l'amélioration thermique des bâtiments

**Objectif 2.** Diversifier les ressources énergétiques des constructions

# L'environnement au cœur du projet pour faire face au changement climatique



**Orientation 4. Accroître la biodiversité au sein des secteurs urbanisés, agricoles et forestiers**

**Objectif 1.** Préserver et renforcer l'armature végétale existante constitutive de la trame écologique du territoire

**Objectif 2.** Maintenir la présence d'espaces végétalisés dans les secteurs urbanisés de la commune

**Objectif 3.** Permettre le développement de la trame écologique à travers les aménagements urbains

# L'environnement au cœur du projet pour faire face au changement climatique



### Orientation 5. Préserver les habitants vis-à-vis des risques et des nuisances

**Objectif 1.** Prendre en compte les risques liés aux mouvements de terrain et à l'érosion des sols

**Objectif 2.** Prendre en compte le risque de feu de forêt

**Objectif 3.** Tenir compte du risque d'inondation dans le lit majeur de la Save

**Objectif 4.** Limiter les nuisances dues à la pollution de l'air

# L'environnement au cœur du projet pour faire face au changement climatique



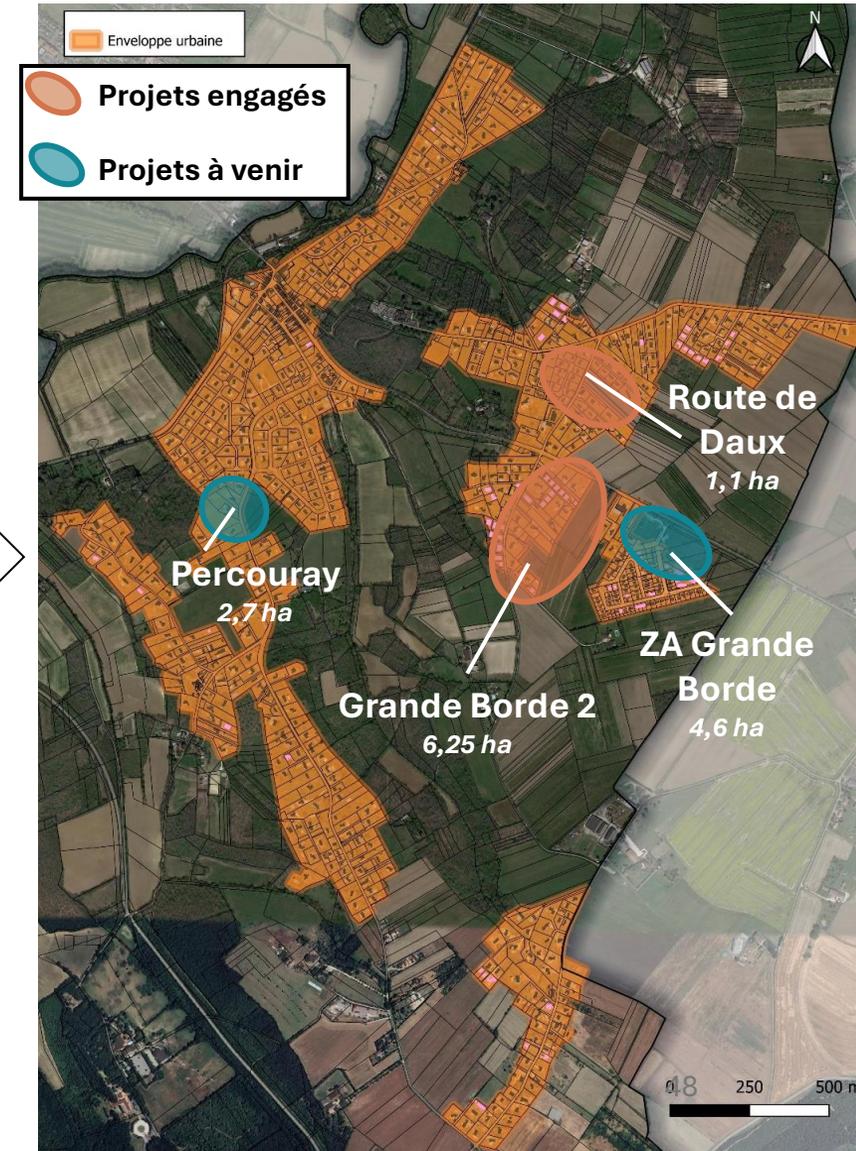
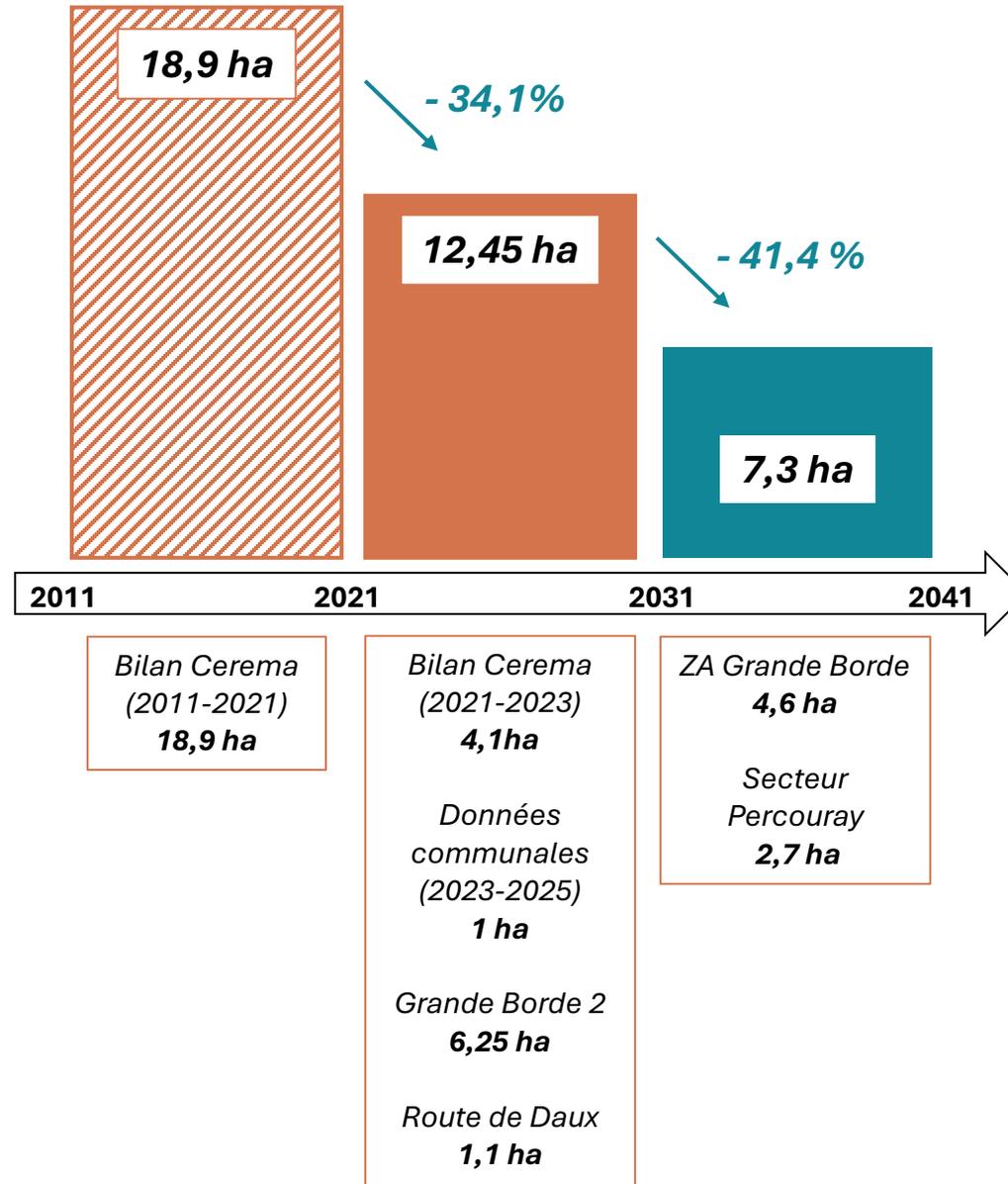
## Orientation 6. Maintenir une agriculture fonctionnelle et respectueuse de l'environnement

**Objectif 1.** Maintenir les refuges pour la biodiversité dans les secteurs de grandes cultures

**Objectif 2.** Encourager les projets de production d'énergie solaire sur les bâtiments agricoles (existants ou en construction) intégrés dans le paysage

# Objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace

- ❑ Suppression de la zone 2AU « Secteur Carpat »
- ❑ Un total de 19,75 ha d'espaces NAF seraient consommés entre 2021 et 2041
- ❑ Réduction de 34,1% de la consommation d'espace pour la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021
- ❑ Réduction de 41,4% de la consommation d'espace pour la période 2031-2041 par rapport à la période 2021-2031



# Temps d'échanges 10 min

# Les prochaines étapes



# Les prochaines étapes

## Concertation et information :

- Questionnaire
- Une réunion publique
- Exposition qui sera mise en place durant l'été
- Registre à l'accueil de la mairie
- Enquête publique

